

Communiqué de presse

Jeudi 27 avril 2023,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme conventionne avec le SMTC-AC pour son nouveau Plan de Mobilité Employeur

Jeudi 27 avril, Stéphane CASCIANO, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme et François RAGE, Président du SMTC-AC ont signé une convention pour un nouveau Plan de Mobilité Employeur (PdME). Soucieuse de la mobilité de ses employés, et dans le respect de la législation, la CPAM a mis en place son premier Plan de Mobilité Employeur en avril 2016. Afin de répondre aux enjeux actuels, la structure a souhaité poursuivre son engagement et le renforcer grâce à un accompagnement du SMTC-AC.

Le Plan de Mobilité Employeur est un ensemble de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité de l'ensemble des déplacements liés à l'activité professionnelle d'un employeur (diminuer les émissions polluantes, réduire le trafic routier, ou encore agir sur le coût de la mobilité). En conventionnant avec le SMTC-AC, la structure est accompagnée tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel elle s'engage.

Renforcer son engagement et l'adapter

Accompagnée une nouvelle fois par le SMTC-AC, la CPAM a lancé, début 2022, la mise à jour de son diagnostic mobilité. Il en ressort que :

- 36 % de l'effectif habite à moins de 5 km du site principal, distance idéale pour les mobilités actives (vélo, marche, etc.) ;
- les trajets en train ont été identifiés comme possibles pour plus de 40 % de l'effectif, impliquant des solutions d'intermodalité compte tenu de la distance entre le site et la gare la plus proche (1,6 km) ;
- le covoiturage est également à envisager puisque la structure dispose de places de stationnement ;
- enfin 23 % de l'effectif peut être réorienté vers les transports en commun.

Fort de ces données, le nouveau Plan de Mobilité Employeur tend à aller plus loin que le précédent avec de nouvelles actions comme, par exemple :

- des actions de communications et animations sur le thème du covoiturage ;
- l'essai gratuit d'un vélo à assistance électrique pour les employés volontaires ;
- l'agrandissement du parking à vélo du site principal et la création de parkings à vélo sur les sites extérieurs ;
- l'essai gratuit d'un moyen de transport en commun avec le SMTC-AC et la SNCF ;
- un conseil mobilité personnalisé proposé aux salariés, sous la forme d'un entretien individuel.

Vertueux pour la structure, les employés et l'environnement, cette mise à jour du PdME de la CPAM du Puy-de-Dôme fera l'objet d'un accompagnement et d'évaluations régulières par le SMTC-AC pour en faire un véritable outil du management de la mobilité de l'employeur.

Contact presse :

communication@smtc-clermontferrand.com - 04 73 44 68 68

grcellcomm.cpam-puy-de-dome@assurance-maladie.fr – 04 63 66 02 87 / 88